Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 5

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



COURRIER DES LECTEURS

Lettre ouverte aux lecteurs de la «RMS»

Loin de moi l'idée de m'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération helvétique, et encore moins de vouloir vous donner la moindre leçon, mais à l'heure où le rôle des troupes suisses à l'extérieur du sanctuaire national semble remis en question, j'ai voulu apporter mon témoignage, certes subjectif, mais indéniablement sincère. Je m'exprime bien évidemment à titre strictement personnel en ma qualité de citoyen européen.

Nombre d'entre vous me connaissent sous ma casquette d'historien par les articles que j'ai pris plaisir à publier dans la Revue militaire suisse. Au passage, je tiens à souligner la liberté de ton réelle qui caractérise cette revue, liberté d'autant plus précieuse qu'elle peut être ailleurs inégalement répartie, particulièrement lorsqu'il s'agit d'aborder certaines questions jugées dérangeantes au regard de la norme « politiquement correcte » qui tend malheureusement à anesthésier le débat stratégique. Soyez donc conscient de votre liberté et de votre chance...

D'autres, beaucoup moins nombreux, m'ont connu de par mes activités professionnelles de juriste international au ministère français de la Défense. Ils occupent des fonctions aussi bien dans vos corps de troupes, votre Corps de gardes-fortifications, votre Force aérienne, dans votre Etat-major général. C'est en tout cas pour soutenir leur formidable effort et leur courageuse conviction que j'ai choisi aujourd'hui de témoigner. Car depuis sept ans, date de ma première rencontre avec l'un d'eux à l'occasion d'une séance de négociation bilatérale, je puis vous assurer que la coopération franco-suisse n'a jamais cessé de progresser dans la bonne voie, du moins de mon point de vue. Permettez-moi simplement de vous rappeler qu'il existe entre nos deux pays un certain nombre d'accords bilatéraux en matière de défense, qu'il a fallu «toiletter», préparer ou renégocier: qu'il s'agisse d'entraînement conjoint entre nos forces aériennes, d'entraide en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, d'exercices conjoints (les fameux «LEMAN») joués alternativement en France et en Suisse, voire d'un ambitieux projet visant à partager le contrôle aérien civil et militaire entre nos deux pays!

J'ai eu la chance de jouer un rôle actif dans la préparation de la plupart de ces actions de coopération qui, je puis vous l'assurer, se sont toutes révélées de réels succès. Jusqu'à l'exercice « WIVA 2000 », dont je puis vous garantir par des témoignages directs qu'il a été extrêmement bien perçu en France.

Ma participation en tant qu'instructeur au sein de votre cours de droit des conflits armés, organisé au profit de la Commission internationale de médecine militaire, fut pour moi une nouvelle étape très enrichissante dans la connaissance de votre institution. Là encore, je voudrais témoigner du très grand professionnalisme de tous ceux qui ont eu la charge d'organiser de tels séminaires et de telles séances d'instruction, notamment toute l'équipe de votre Bureau du droit international humanitaire qui n'a jamais ménagé son énergie pour faire rayonner l'influence helvète bien au-delà des frontières de la Confédération.

J'y ai rencontré des officiers ayant porté le Béret jaune ou le brassard de la Croix-Rouge dans des contrées bien difficiles, que ce soit en ex-Yougoslavie, au Sud-Liban ou en Namibie, et qui ont véritablement fait honneur à votre pays. Certains d'entre eux sont devenus de vrais amis. Au delà de la sphère «défense», je garde enfin le souvenir précieux de nombre de vos compatriotes travaillant au ministère des affaires étrangères, au ministère de la justice, au ministère des transports, au CICR, ainsi qu'à Swiss Control.

Comme l'amitié engendre le dialogue, puis-je vous rappeler que votre politique d'acquisition de matériel ne répond plus désormais à une logique de stricte neutralité, puisqu'il n'y a plus deux blocs, mais bien un seul, ou à l'inverse, une myriade de petits blocs éclatés? Dans ce nouveau contexte, comment concilier les notions de «neutralité» et de «globalité»? Puis-je également souligner qu'à l'occasion des opérations aériennes menées par l'OTAN à l'encontre de la Serbie pendant la crise du Kosovo, vous avez accordé des couloirs aériens de transit aux forces aériennes de l'Alliance? Puisje également mettre en exergue le formidable travail effectué par votre détachement d'hélicoptères qui multiplia les liaisons entre la Macédoine et le Kosovo sinistré?

COURRIER DES LECTEURS



Mes nouvelles fonctions au ministère britannique de la Défense, en tant que personnel civil d'échange, m'empêchent ponctuellement de poursuivre cette coopération professionnelle avec vous. Je le regrette très sincèrement, mais de manière optimiste, cet éloignement témoigne du renouveau de la construction européenne de défense. Je continuerai néanmoins à intervenir régulièrement dans la RMS.

A l'aune du XXI^e siècle, à l'heure où vos sociétés cantonales d'officiers semblent dans l'incertitude, je crois sincèrement que le maintien, voire l'accélération de la politique d'ouverture de l'armée suisse sur l'espace européen ne peut qu'engendrer un bain de jouvence salutaire pour nous tous. Bien amicalement à vous.

Pierre Razoux

Où va la Société suisse des officiers?

Le soutien de la SSO à la récente modification de la Loi militaire a confirmé mes craintes. La SSO, il est vrai, a toujours été inféodée au pouvoir politique. Cette attitude trouvait jadis sa justification par le respect commun des institutions de notre pays: les officiers et les politiciens pouvaient, sans états d'âme, tirer à la même corde.

Or, la situation s'est modifiée fondamentalement depuis que d'éminents politiciens épris de grandeurs trahissent l'esprit et la lettre de notre Constitution, ainsi que le serment solennel qu'ils ont prêté lors de leur élection. Au point que l'on peut légitimement se demander si les piliers de notre démocratie (indépendance et neutralité armée) ne sont pas déjà dangereusement fissurés.

Il est inadmissible que la SSO, dans ces circonstances, n'ait pas jugé bon de se distancer des slogans à la mode. Elle n'a eu ni le souci, ni le courage de procéder à une consultation sérieuse de ses membres. Cela n'a pas empêché pourtant ses ins-

tances supérieures de clamer leur allégeance à ce qui est devenu actuellement politiquement correct, et de créer dans le public l'illusion d'un accord parfait au sein de sa base. De plus, la SSO a sousestimé, ce faisant, le risque réel d'être ridiculisée lors d'un prochain vote populaire.

Elle a surtout manqué l'occasion d'affirmer son indépendance et son esprit critique, de devenir une sorte de forum civique largement reconnu, où le débat musclé n'aurait eu pour limites que le respect dû à nos plus sûres valeurs démocratiques. Elle eût pu ainsi trouver, peut-être, un remède à l'hémorragie prévue de ses effectifs. Jeunes et vieux ont vite compris, hélas, que ce débat interne n'est pas souhaité, et que le menu unique est imposé par le fast food officiel. Menu prétentieux, annonciateur de désillusions, où la mission de notre armée, dans sa sauce juridique aux hormones onusiennes, est devenue méconnaissable.

La SSO a donc choisi, manifestement, l'obséquiosité à l'égard d'un pouvoir qui préfère au sage train des sénateurs les sauts intempestifs des cabris oberlandais. Les rares velléités d'autonomie politique de la SSO ont été trop tardives et n'ont pas toujours paru inspirées par de véritables convictions. Reconnaissons qu'il est devenu suicidaire, en l'occurrence, de vouloir concilier légitimes ambitions et franc parler.

En conséquence, la fidélité à la SSO et la fidélité à notre Pays me paraissent toujours moins compatibles. Mais peut-être suis-je le seul à bougonner dans mon coin, en rêvant d'une SSO régénérée qui cesserait de se comporter comme une docile courroie de transmission des idées liberticides de notre gouvernement?

Colonel EMG Jean Piot, officier instructeur à la retraite, ancien président de la Société vaudoise des officiers, ancien délégué au Comité central de la SSO

RMS N° 5 – 2001